

## **Réforme de la Santé au Travail : les SSTI affirment leur volonté d'y participer**

Paris, le 26 mai 2020

**En cette période de crise sanitaire sans précédent qui met en jeu la santé des personnes et la pérennité des entreprises, la question de la santé au travail révèle tous ses enjeux. 158 députés de la majorité demandent dans ce contexte une réforme urgente et ambitieuse de la santé au travail. Et les partenaires sociaux ont leur souhait de négocier ensemble sur ce sujet.**

**Les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) rappellent leur volonté de contribuer à la réflexion et d'éclairer les débats, en leur qualité d'opérateurs de terrain, pour que cette réforme s'écrive au plus près des réalités du territoire dans l'intérêt des salariés, des employeurs et de la société en général.**

### **Nourrir les débats des réalités vécues sur tout le territoire national**

Les SSTI demandent à être associés à l'élaboration d'une réforme dont ils vont demeurer les premiers acteurs et dont ils vont orchestrer la mise en place. Professionnels de la santé au travail, partenaires des entreprises, ils s'inscrivent dans une dynamique constructive basée sur l'efficacité opérationnelle.

Depuis 2 ans, plusieurs rapports sont venus éclairer la perspective d'une telle réforme. Les Services de Santé au Travail Interentreprises fédérés au sein du réseau Présanse, principaux acteurs de la prévention en milieu professionnel en nombre d'intervenants et implantations géographiques, s'y sont déclarés favorables dans son principe et affirment leur volonté d'en être contributeurs. Les 17 000 professionnels de leurs équipes pluridisciplinaires suivent plus de 15 millions de salariés et 1,5 million d'établissements. Ils ont assuré, en 2019, 520 000 interventions en milieu de travail et 8 millions d'entretiens de santé. La réforme souhaitée concernera au premier chef leur capacité d'action.

Les SSTI appellent en conséquence les députés à venir à leur rencontre, sur le terrain, pour échanger avec les personnes qui œuvrent au quotidien pour les entreprises (professionnels de santé au travail et membres de nos instances), et pour recueillir le témoignage de salariés et d'employeurs qui ont bénéficié de leur accompagnement.

Une réforme de la santé au travail ne peut se conduire sans que les législateurs aient pris la mesure de l'action des SSTI dans les territoires.

## **Intégrer à la réflexion les transformations déjà à l'œuvre**

**Les Services de Santé au Travail Interentreprises, regroupés au sein du réseau Présanse sont déjà en mouvement pour améliorer l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés.**

Ils ont d'ores et déjà mis en place :

- Une offre de services partagée, complète et détaillée, allant de l'aide aux entreprises pour évaluer les risques, à l'accompagnement des salariés en risque de désinsertion professionnelle.
- Une meilleure coordination des Services au sein d'un réseau national structuré au niveau régional : 13 régions dotées d'une organisation permettant aux SSTI de partager expérience, outils et innovation.

## **Dépasser les blocages et les critiques pour construire la réforme sur les atouts du modèle actuel**

**Les SSTI, acteurs majeurs de la prévention en santé, concentrent des atouts essentiels à la réussite d'une nouvelle réforme :**

- Un réseau doté d'un maillage exceptionnel du territoire (22 000 points de visites), qui ne coûte rien au contribuable car entièrement financé depuis 70 ans par les entreprises
- Une représentation d'employeurs et de salariés active au sein du Conseil d'administration de chaque SSTI
- Des structures associatives sans but lucratif qui adaptent leurs budgets aux objectifs pluriannuels déterminées en Assemblée Générale par les entreprises adhérentes en intégrant les priorités définies par l'État dans le cadre des Plans régionaux de santé au travail.

**La réforme envisagée pourrait ainsi faire évoluer des aspects structurants afin d'améliorer l'efficacité des SSTI en matière de prévention de la santé des travailleurs.**

La possibilité donnée aux SSTI d'intégrer des collaborateurs médecins a permis de contenir l'hémorragie liée à la pyramide des âges des médecins du travail et à leur renouvellement insuffisant. Une revalorisation ambitieuse de l'attractivité des études en médecine du travail doit ainsi être engagée comme cela a été recommandé par plusieurs rapport de l'Inspection générale des affaires sociale.

La réglementation doit permettre au médecin du travail de se concentrer sur les cas qui le nécessitent le plus et d'accroître sa présence sur le terrain, déterminante en appui et conseils aux entreprises.

De même, les missions des infirmiers en santé du travail, restreintes par la réglementation actuelle, pourraient être élargies, après de nouvelles formations, dans le cadre de pratiques avancées.

D'autres sujets, comme le pilotage des politiques de santé au travail ou la répartition des responsabilités, doivent être étudiés avec soin, à plus forte raison à la lumière du

contexte de crise actuelle, qui voit s'accélérer des évolutions qui étaient déjà à l'œuvre (par exemple le développement de la téléconsultation) ou confirmer des évolutions nécessaires (comme l'utilisation de l'identifiant national pour sécuriser le suivi du parcours santé des salariés entre médecins « de ville » et médecins du travail).

\*\*\*\*

Présanse fédère et représente les Services de Santé au Travail Interentreprises depuis plus de 70 ans. Présanse est un interlocuteur pour les Pouvoirs publics, et pour l'environnement institutionnel de la Santé au travail en général.

*À propos de Présanse : Association à but non lucratif, Présanse est l'organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises. Il en regroupe 210, couvrant tout le territoire national, employant 17 000 collaborateurs dont plus de 4 500 médecins du travail et 2000 infirmiers. <http://www.presanse.fr>*

[Suivez Présanse sur Twitter](#)

**Contact presse : Boris Cavaglione**  
**Agence Epoka pour Présanse – 06 84 84 37 53 [bcavaglione@epoka.fr](mailto:bcavaglione@epoka.fr)**